

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des membres de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, tenue par visioconférence le jeudi 7 novembre 2024 à 11 h 30

PRÉSENCES : 108 membres de l'Ordre ont assisté en tout ou en partie à l'assemblée. La liste de ceux-ci se trouve en annexe et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1. Présidence de l'assemblée

Le président de l'Ordre, Félix-David L. Soucis, ps. éd., souhaite la bienvenue aux membres. Il informe ensuite ceux-ci qu'il désigne Jean-François Thuot comme président d'assemblée et lui cède la parole.

Le président d'assemblée souhaite la bienvenue aux membres, notamment aux personnes qui assistent à l'assemblée pour une première fois. Il rappelle les principales compétences de l'assemblée générale annuelle des membres soit :

- Être informé des activités de l'Ordre tenues au cours de la dernière année ;
- Être consulté concernant le montant de la cotisation professionnelle pour le prochain exercice financier ;
- Nommer les auditeurs ou auditrices externes pour la vérification des états financiers ;
- Se prononcer et approuver la rémunération des administrateur(trice)s élu(e)s incluant la présidence.

Conformément au *Code des professions* et à la *Politique régissant les assemblées générales* de l'Ordre, le président d'assemblée rappelle les principales règles de fonctionnement :

- Le président d'assemblée est responsable d'appliquer les règles et d'assurer le bon déroulement de la séance ;
- Le président d'assemblée est responsable de la gestion du temps ;
- Des périodes de discussion et d'échanges sont prévues au cours de l'assemblée et celles-ci sont encadrées dans le temps ;
- Le président d'assemblée est responsable d'accorder les droits de parole. Pour se faire, les membres devront utiliser l'icône main levée. L'ordre d'intervention se fera au premier arrivé, premier servi. Pour encourager la variabilité des points de vue, les membres pourront s'exprimer qu'une seule fois par sujet ;
- Les membres désirant exercer leur droit de vote seront invités à cocher leur choix dans une boîte de dialogue s'affichant à l'écran, l'abstention n'est pas admise. Une fois le vote clos, le résultat exprimé en pourcentage sera affiché ;
- En cas de difficultés techniques, les membres doivent contacter l'équipe technique dont les coordonnées sont au bas de l'écran ;
- L'assemblée fait l'objet d'une captation audiovidéo pour les seules fins de rédaction du procès-verbal.

1.2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

L'avis de convocation incluant l'ensemble des documents requis a été expédié à tous les membres au moins 30 jours avant la tenue de l'assemblée, soit par courriel le 30 septembre 2024. Le président d'assemblée constate la régularité de l'avis de convocation.

1.3. Constatation du quorum

Le président d'assemblée mentionne que le règlement de l'Ordre fixe à 30 membres le quorum pour la tenue d'une assemblée générale annuelle. Il demande à la secrétaire de l'Ordre de confirmer cette information, ce qu'elle fait. Considérant qu'en ouverture de rencontre **100** membres sont présents, le quorum est constaté.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté aux membres. Le président d'assemblée rappelle qu'aucun élément ne peut y être ajouté séance tenante. Par ailleurs, un point de l'ordre du jour permet l'expression d'information complémentaire à la fin de l'assemblée.

Il est proposé par Isabelle Pépin, ps. éd.

Appuyé par Diane Bélanger, ps. éd.

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le vote est demandé par Jean-Baptiste Méhu, ps. éd.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023

Les membres ont reçu par courriel le 30 septembre le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec du 9 novembre 2023. Le président d'assemblée demande une personne pour proposer l'adoption du projet de procès-verbal ainsi qu'une personne pour appuyer. Il précise que les personnes qui proposent et appuient l'adoption du procès-verbal devaient être présentes lors de l'assemblée générale de 2023.

Il est proposé par Marc Lanovaz, ps. éd.

Appuyé par Jean-Baptiste Méhu, ps. éd.

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 9 novembre 2023 tel que déposé.

Aucun commentaire n'est soumis et aucun vote n'est demandé.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. RAPPORT D'ÉLECTIONS 2024

Le président d'assemblée cède la parole à la directrice générale et secrétaire de l'Ordre. Celle-ci indique que cette année, les régions électorales impaires étaient en élection et que tous les candidats et candidates ont été élu(e)s par acclamation pour des mandats de 3 ans.

- Pour la région électorale 01 (Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine) : Mireille Jean, psychoéducatrice a été réélue
- Pour la région électorale 03 (Mauricie et Centre-du-Québec) : Brigitte Alarie, psychoéducatrice a été réélue. Mme Alarie est également vice-présidente de l'Ordre
- Pour la région électorale 05 (Montréal et Laval) : Chantal Cloutier, psychoéducatrice et Marc Lanovaz, psychoéducateur ont été élus. Un poste est par ailleurs demeuré vacant. Conformément à la politique en vigueur, un appel d'intérêt a été lancé parmi les membres et le conseil d'administration a nommé Bruno Miguel Fernandes, psychoéducateur à titre d'administrateur de cette région électorale.
- Pour la région électorale 07 (Outaouais et Abitibi-Témiscamingue) : Nadine Lefebvre, psychoéducatrice a été réélue

Elle poursuit en présentant les autres membres du conseil d'administration en poste.

5. RAPPORT ANNUEL 2023-2024

5.1. Activités du conseil d'administration et de la présidence

L'Ordre a tenu 11 séances régulières du conseil d'administration au cours du dernier exercice. Les comités de soutien au conseil d'administration soit le comité des requêtes, le comité de gouvernance et d'éthique, le comité des ressources humaines et le comité d'audit et de finances se sont quant à eux globalement réunis à 17 reprises.

Outre son mandat de surveillance générale des activités de l'Ordre, le conseil d'administration doit voir à la réalisation du *Plan stratégique*. Le président de l'Ordre invite les membres de l'assemblée à visionner le rapport d'activités du conseil d'administration et de la présidence pour l'exercice 2023-2024. Celui-ci est présenté sous forme de vidéo, un résumé suit :

Bilan des activités 2023-2024

L'Ordre a mis en œuvre le *Plan stratégique 2022-2025* adopté en mars 2022 selon les 3 grandes orientations suivantes :

1. S'assurer de la qualification, du maintien et du rehaussement de la compétence des membres ;
2. Favoriser la reconnaissance et le rayonnement de la profession ;
3. Être une organisation faisant preuve d'agilité et d'innovation.

Développement et encadrement de la profession

Trois objectifs ont été défini :

1. S'assurer que les nouveaux membres rencontrent les normes révisées d'admission à l'Ordre ;
2. Optimiser et bonifier les modalités de soutien aux membres et d'encadrement de la pratique ;
3. Stimuler l'adhésion des membres à une culture professionnelle basée sur l'éthique et la déontologie.

Relève

Le processus d'admission par équivalence a été bonifié, parmi les améliorations, notons :

- L'élaboration d'un questionnaire d'auto-évaluation et l'optimisation du site web de l'Ordre ;
- Les mesures de bonification de l'accompagnement des candidat(e)s grâce à la mise à jour du Guide de stage et à l'offre de formation destinée aux superviseurs souhaitant les encadrer.

Rehaussement de la pratique

- Élaboration de feuillets déontologiques sur le conflit de loyauté et sur la supervision en psychoéducation ;
- Révision de la Norme d'exercice en formation continue ;
- Mise à jour des Lignes directrices de l'évaluation psychoéducative de la personne en difficulté d'adaptation ;
- Élaboration d'un Cadre de référence pour le réseau de l'éducation et du contenu de formation pour les directions des centres de services scolaires
- Création de Lignes directrices sur la décision de l'utilisation des mesures de contention (diffusion à venir)
- Bonification de la Foire aux questions avec l'ajout de sections, notamment :
 - a. La pratique autonome
 - b. L'usage des mesures de contention
- Mise en place de nouvelles mesures pour outiller les superviseurs en lien avec le perfectionnement des membres

Formation continue

- Ajout de 17 nouvelles activités à la plateforme de formation continue en ligne Canopée
- Fermeture temporaire de la plateforme de formation afin de permettre la migration vers une nouvelle plateforme plus adaptée et conviviale

Vérification de la pratique

En cohérence avec les recommandations de l'Office des professions, le déploiement du nouveau processus de vérification de la pratique professionnelle s'est poursuivi.

Pour les membres :

- Questionnaire d'auto-évaluation actualisé ;
- Dossiers clients demandés.

Pour l'équipe de l'inspection professionnelle :

- Activités de formation ;
- Mesures de soutien accrues.

Le rôle d'accompagnement préventif est réaffirmé.

Reconnaissance et rayonnement de la pratique

Trois objectifs ont été défini :

1. Améliorer la connaissance du rôle et de l'expertise de la profession auprès du public ;
2. Faire valoir l'apport de l'expertise psychoéducative auprès des décideurs et des partenaires ;
3. Améliorer le sentiment de fierté et d'appartenance des membres à l'Ordre.

Communications

Des actions ont été initiées pour moderniser et uniformiser l'image de marque de l'Ordre en vue de renforcer la visibilité de la profession sur les différentes plateformes :

- Création et mise à jour d'outils promotionnels et de fiches informatives pour les membres ;
- Révision de la formule des *Journées de la psychoéducation* :
 - a. Se sont déroulées sur trois jours ;
 - b. Trois sous-thématiques distinctes mettant en valeur les diverses clientèles desservies par les membres ;
 - c. Création de divers outils promotionnels pour les membres.

Reconnaissance auprès des instances gouvernementales

L'Ordre a multiplié ses représentations auprès des instances gouvernementales dans le but d'affirmer la pertinence et l'expertise de ses membres. L'Ordre a pris part à des audiences privées ou publiques portant sur plusieurs projets de loi et a rédigé trois mémoires qui ont été déposés à l'Assemblée nationale :

- Mémoire portant sur le projet de loi N° 37 — Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants (6 février 2024)
- Mémoire portant sur le projet de loi N° 23 — Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'institut national d'excellence en éducation (7 juin 2023)
- Mémoire portant sur le projet de Loi N° 32 — Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux (13 septembre 2023)

Participation à de grands chantiers et travaux

L'Ordre est activement engagé dans l'initiative liée à l'élargissement des pratiques professionnelles inscrites dans le *Plan santé* déposé par le gouvernement en 2022. Avec l'appui d'experts, l'Ordre mène des travaux d'envergure sur l'exercice du diagnostic en santé mentale et en relations humaines afin de faire reconnaître les conclusions cliniques issues de l'évaluation psychoéducative comme équivalentes à un diagnostic.

En mars 2023, l'Ordre a créé un groupe consultatif de 12 membres œuvrant dans le secteur de la protection de la jeunesse. Ces rencontres ont permis d'identifier les enjeux, de mieux comprendre l'apport spécifique de membres et d'analyser les défis de la collaboration intersectorielle. Ces échanges ont contribué à enrichir les représentations de l'Ordre auprès des instances gouvernementales.

Le groupe consultatif en milieu scolaire a poursuivi ses travaux portant notamment sur :

- L'organisation des services professionnels en psychoéducation ;
- La violence vécue dans les écoles ;
- Le plan de rattrapage scolaire ministériel.

En partenariat avec ses collaborateurs, l'Ordre a mené de nombreuses démarches pour obtenir l'exonération des taxes sur les services de psychoéducation auprès des autorités fédérales et provinciales. Cette mesure est entrée en vigueur le 19 juin dernier.

Interdisciplinarité

L'Ordre a maintenu sa participation à plusieurs tables de concertation et poursuivi ses nombreuses collaborations interprofessionnelles notamment en participant aux rencontres suivantes :

- Conseil interprofessionnel du Québec ;
- Table des ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines ;
- Tables des ordres en éducation.

Forum des universités

Au cours de l'exercice, divers sujets ont été abordés au Forum des universités. Les établissements universitaires offrant la formation initiale en psychoéducation ont notamment appuyé l'Ordre dans ses travaux relatifs à l'exercice du diagnostic en santé mentale.

Être une organisation faisant preuve d'agilité et d'innovation

La composition de l'équipe de la permanence s'est stabilisée au cours de l'exercice favorisant ainsi la consolidation des expertises et renforçant la synergie entre les secteurs. Cette stabilité permet d'offrir un meilleur accompagnement aux membres.

Efficiences opérationnelles

Un audit informatique a montré la désuétude des plateformes. Après une analyse approfondie des besoins, un appel d'offres public a été lancé. Deux fournisseurs ont été sélectionnés pour la refonte des outils de gestion opérationnelle comprenant le Portail des membres et la

plateforme de formation continue. L'implantation des nouvelles plateformes optimisera les canaux de communication entre l'Ordre, ses membres et le grand public. L'équipe de la permanence démontre un engagement sans pareil, une capacité d'adaptation et d'innovation et une grande rigueur dans la mise en place de ce projet colossal.

L'Ordre tient à remercier toutes les psychoéducatrices et tous les psychoéducateurs qui ont pris part aux travaux et aux activités de l'Ordre au courant de l'exercice.

Le président fait état des travaux d'importance qui ont marqué l'exercice :

- La collaboration aux chantiers gouvernementaux (travaux qui se poursuivent) :
 - L'élargissement des pratiques professionnelles ;
 - La modernisation du système professionnel.
- Le projet de loi C-323 intégré dans le projet de loi C-59 et adopté le 20 juin 2024, exonère désormais de taxe les services fournis par les praticiens offrant des services de counselling au sens de la loi. Cela inclut les professionnels exerçant comme conseillers et conseillères d'orientation, psychoéducateurs et psychoéducatrices, sexologues, criminologues, ainsi que thérapeutes conjugaux et familiaux. Cette mesure représente une belle reconnaissance des compétences des professionnels du système québécois.
- En collaboration avec l'Association des psychoéducatrices et psychoéducateurs du Québec et l'Association de psychothérapeutes du Québec, l'Ordre poursuit ses démarches afin de favoriser l'intégration des services de psychoéducation dans les régimes d'assurance pour en améliorer l'accessibilité à la population.

Bourses et Prix de l'Ordre

L'Ordre a remis au cours de l'année plusieurs prix et bourses.

5.2. Rapport de la direction générale sur les opérations de l'Ordre

La directrice générale et secrétaire présente la structure du système professionnel québécois. Elle explique les principes fondamentaux s'appliquant aux ordres professionnels ainsi que les règles qui leurs sont imposées. Elle mentionne que l'Ordre comptait 5847 membres au 31 mars 2024 dont 91 % étaient des femmes.

Elle indique que les psychoéducateurs et psychoéducatrices sont présents dans toutes les régions du Québec et œuvrent dans tous les types de milieux de travail, que ce soit dans les secteurs de la santé et des services sociaux (48 %), de l'éducation (32 %) ou de tout autre secteur (20 %).

La directrice générale et secrétaire présente l'évolution du membership depuis sa création (croissance de ± 4 % par année). Elle souligne le lien direct entre la croissance du membership et l'augmentation des activités d'encadrement et de contrôle de l'exercice.

Évolution des activités statutaires

La directrice générale et secrétaire attire l'attention des membres sur les activités du Bureau du syndic. Elle souligne qu'avant la pandémie (2014-2020), le nombre moyen de demandes

d'enquêtes était de 41,5 alors qu'il s'élève maintenant à 66 (2021-2024). De plus, le nombre de plaintes déposées au Conseil de discipline est en constante progression et il est difficile à anticiper d'une année à l'autre. Par ailleurs, les frais pour les enquêtes déontologiques ont pratiquement doublé, tandis que les frais légaux ont plus que doublés depuis les 4 dernières années.

Elle souligne que le pourcentage de dossiers d'enquête qui mène à une plainte disciplinaire demeure relativement stable au fil des ans. On parle d'environ 10 %. Là où on note une modification au cours des 2-3 dernières années, c'est au niveau de la complexité des dossiers sur lequel l'Ordre ne peut exercer que peu de contrôle. En effet on note :

- Des demandeurs plus hostiles ;
- Des manquements de nature plus grave (ex. : relations inappropriées) ou plus nombreux chez un même membre (ex. : cumul de tenue de dossier non conforme, manque d'indépendance professionnelle et bris de confidentialité) ;
- Un manque de collaboration de certains membres ;
- Des situations rares qui ont parfois nécessité des procédures d'urgence comme la radiation provisoire immédiate d'une personne dont l'état était incompatible avec la pratique de la profession ;
- Des dossiers qui ont cheminé vers les tribunaux d'appel.

Refonte technologique

Le conseil d'administration autorisait l'an dernier le remplacement de deux applications majeures à l'Ordre impliquant des investissements considérables.

La première application, Canopée espace formation, a été lancée en juin. Celle-ci comprend notamment un visuel plus attractif, une navigation simplifiée, un dossier de formation continue dynamique et imagé, etc. De nouveaux développements restent également à venir (ex. : la captation de la journée de formation continue, etc.).

Une deuxième application a également été lancée en juin dernier, soit le Tableau des membres (Portail de l'Ordre). Dans une première phase, la base de données a été migrée et implantée de même que le module pour l'inscription des membres, le renouvellement et les changements de statut. D'autres phases de développement sont à venir notamment, l'intégration des activités de l'inspection professionnelle, les admissions par équivalence ainsi que les activités du bureau du syndic.

Lors de la première phase d'implantation, la priorité a été accordée à la protection de l'intégrité, de la sécurité et de la confidentialité des renseignements personnels. Le tout a été complété avec succès et brio. Un plan de gestion du changement a également été déployé efficacement auprès des trois publics cibles : les employé(e)s de l'Ordre, les membres et le grand public. Le projet est actuellement en phase de stabilisation et d'optimisation des processus.

États financiers audités

Le président d'assemblée invite le représentant de la firme auditrice de l'Ordre, Michel Poirier, CPA, à présenter le bilan de l'exercice financier.

Michel Poirier présente l'état des résultats 2023-2024.

5.3. Période de questions

Le président d'assemblée ouvre la période de questions.

Aucune question n'est adressée.

Le président d'assemblée clôt la période de questions.

6. COTISATION POUR L'EXERCICE 2025-2026

Le président d'assemblée présente les modalités de détermination de la cotisation annuelle des membres, conformément aux dispositions du Code des professions. Il cède ensuite la parole à Brigitte Alarie, ps. éd., membre du comité d'audit et de finances et vice-présidente de l'Ordre. Elle souligne les facteurs qui ont été pris en compte par le conseil d'administration pour la détermination du montant de la cotisation pour l'année 2025-2026

Les prévisions budgétaires 2025-2026 sont présentées de même qu'un tableau présentant l'évolution de la cotisation annuelle par rapport à d'autres ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines. Un tableau présentant l'évolution de la cotisation en fonction de l'IPC au fil des ans démontre qu'un rattrapage est nécessaire afin que l'Ordre puisse réaliser ses activités.

Le président d'assemblée invite Sonia Godin, directrice générale et secrétaire à faire rapport de la première consultation. Le projet de résolution est soumis aux membres.

6.1. Rapport de la secrétaire de l'Ordre : consultation préalable des membres sur la cotisation annuelle 2025-2026

Cette année la première consultation s'est déroulée du 30 septembre au 4 novembre 2024. Les membres ont été invités à acheminer leur commentaire par le biais d'un formulaire en ligne qui a été créé pour donner suite à la suggestion des membres qui ont assisté à l'AGA 2023. Cette nouvelle méthode a porté ses fruits puisque nous avons reçu 24 commentaires comparativement à 2 en 2023. La directrice générale et secrétaire expose les résultats :

- 29 % des répondant(e)s ont mentionné être favorable à la hausse proposée, car il la considère raisonnable ;
- 25 % des répondant(e)s ont produit un commentaire sans mentionner leur accord ou leur désaccord avec la hausse proposée. Ils ont notamment exprimé leur désir de voir l'Ordre accentuer ses activités de représentation et ajouter des ressources pour les membres.
- 46 membres se sont prononcés en défaveur de la hausse proposée. Un résumé des motifs invoqués suit :
 - Les salaires n'augmentent pas au même rythme que le coût de la vie

- Trop grandes hausses au cours des dernières années. Les surplus financiers devraient être utilisés
- Sommes importantes investies sans amélioration notable des services aux membres

6.2. Consultation de l'assemblée sur la cotisation annuelle 2025-2026

Le président d'assemblée invite les membres de l'Ordre à prendre la parole.

Aucune question n'est posée et aucun commentaire n'est formulé.

7. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DE LA PRÉSIDENTE ET DES AUTRES ADMINISTRATEUR(TRICE)S ÉLU(E)S

Le président d'assemblée cède la parole à Lise Tremblay, administratrice nommée et membre du comité de gouvernance et d'éthique de l'Ordre.

Rémunération des administrateur(trice)s élu(e)s autres que le président

Lise Tremblay présente la recommandation du conseil d'administration quant à la rémunération des administrateur(trice)s élu(e)s. Elle fournit des explications et soumet à l'assemblée le projet de résolution formulé par celui-ci. Le président d'assemblée soumet quant à lui, le projet de résolution à être adopté par les membres.

CONSIDÉRANT l'article 104 du Code des professions du Québec ;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'administration de l'Ordre quant à la rémunération des administrateurs et administratrices élu(e)s autres que le président a formulée le 28 septembre 2024 ;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE FIXER la rémunération des administrateurs et administratrices élu(e)s autres que le président selon les modalités prévues ci-après :

Durée de la rencontre, peu importe le moyen utilisé pour sa tenue :	Montant du jeton de présence
Journée complète (plus de 4 heures prévues à l'avis de convocation, plein jeton)	370 \$
Demi-journée (entre 1 h 30 à 4 heures prévues à l'avis de convocation, demi-jeton)	185 \$
Courte rencontre (moins de 1 h 30)	80 \$

Adopté à l'unanimité.

Le président d'assemblée demande une personne pour proposer et une personne pour appuyer la résolution et il ouvre la période de questions et commentaires.

Il est proposé par Jean-Baptiste Méhu, ps. éd.

Appuyé par Stéphanie Poissant, ps. éd.

D'adopter le projet de résolution concernant la révision de la rémunération des administrateurs et administratrices élu.e.s pour l'année 2025-2026 tel que déposé à l'assemblée

Aucune question n'est posée. Le vote est demandé.

La résolution est adoptée à la majorité.

Rémunération de la présidence

Le président d'assemblée invite le président de l'Ordre à se retirer pour le point suivant.

Félix-David L. Soucis, ps. éd., président de l'Ordre, quitte la salle

Le président d'assemblée cède à nouveau la parole à Lise Tremblay qui présente le rôle et les responsabilités de la présidence et fournit des explications quant à la rémunération. Elle soumet à l'assemblée le projet de résolution formulé par le conseil d'administration. Le président d'assemblée soumet quant à lui, le projet de résolution à être adopté par les membres.

CONSIDÉRANT l'article 104 du *Code des professions du Québec* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'administration de l'Ordre quant à la rémunération de la présidence formulée le 28 septembre 2024 ;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE FIXER le salaire de base au poste de la présidence à la somme de 152 529 \$ auquel s'ajoutent les avantages prévus à la *Politique de rémunération de la présidence*.

Le président d'assemblée demande une personne pour proposer et une personne pour appuyer la résolution et il ouvre la période de questions et commentaires.

Il est proposé par Mylène Langevin, ps. éd.

Appuyé par Andrée Le Blanc, ps. éd.

D'adopter le projet de résolution concernant la révision de la rémunération du président pour l'année 2025-2026 tel que déposé à l'assemblée.

Un membre demande la parole. Une question est formulée notamment sur la rémunération de la présidence lors de sa présence aux rencontres du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Lise Tremblay y répond. Un commentaire est également formulé quant à la représentation de l'Ordre auprès des médias et les prises de position publiques. Celui-ci est noté par la directrice générale et secrétaire.

Le vote est demandé.

La résolution est adoptée à la majorité.

Félix-David L. Soucis, ps. éd., président de l'Ordre, réintègre la salle

8. NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR LES ÉTATS FINANCIERS 2024-2025

Jean Vachon, administrateur nommé et président du comité d'audit et de finances mentionne que lors de la séance du 19 septembre 2024, le comité d'audit et de finances (CAF) a recommandé que la firme *Poirier et Associées* procède à la vérification des états financiers 2024-2025 considérant les faits suivants :

- L'Ordre a retenu les services de cette firme au cours des dernières années ;
- Son expertise auprès des ordres professionnels est reconnue ;
- L'appel d'offres mené à l'été 2023 auprès de 11 cabinets d'auditeurs démontre que les services et tarifs de cette firme sont avantageux.

La recommandation du CAF a été appuyée par le conseil d'administration lors de sa séance du 28 septembre 2024.

Jean Vachon soumet à l'assemblée le projet de résolution formulé par le conseil d'administration. Le président d'assemblée soumet quant à lui, le projet de résolution à être adopté par les membres.

CONSIDÉRANT que l'article 104 du *Code des professions* prévoit qu'au cours de l'assemblée générale annuelle, les membres présents nomment les vérificateurs chargés de vérifier les livres et comptes de l'Ordre ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le conseil d'administration le 28 septembre 2024 ;

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER la firme *Poirier et Associés Inc.* pour effectuer la vérification des états financiers de l'Ordre pour l'année 2024-2025.

Le président d'assemblée demande une personne pour proposer et une personne pour appuyer la résolution et il ouvre la période de questions et commentaires.

Il est proposé par Janie S.-Curnoyer, ps. éd.

Appuyé par Stéphanie Poissant, ps. éd.

Aucune question n'est adressée et aucun vote n'est demandé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

9. VŒUX DE L'ASSEMBLÉE

Le président de l'Ordre effectue un suivi relativement aux vœux de l'assemblée 2023, notamment :

- La promotion de la présence masculine dans la profession ;
- Les démarches concernant l'exonération des taxes et la reconnaissance de la psychoéducation par les assureurs ;
- Les actions de représentation de l'Ordre ;
- Les actes réservés en relation avec ceux des autres ordres professionnels des réseaux.

Le président d'assemblée cède la parole aux membres de l'Ordre afin qu'ils expriment leurs vœux.

Un membre exprime sa satisfaction de constater l'implication croissante de l'Ordre auprès des associations, notamment dans les dossiers liés à l'exonération des taxes et à la reconnaissance de la profession par les assureurs. Il formule le souhait que soit mis sur pied un comité dédié à la pratique privée, afin d'anticiper et de traiter les enjeux et les transformations à venir pour les entreprises. Il relate avoir vu dans les médias qu'un ministre demande un moratoire sur l'intégration des éducateurs spécialisés au système professionnel et se dit préoccupé quant aux activités réservées. Il a également invité l'Ordre à élargir sa consultation au-delà des membres de l'association des psychoéducateur(trice)s, dans le but d'assurer une meilleure représentation des membres.

Par ailleurs, il se réjouit de l'attention portée par l'Ordre à la question de la représentation masculine au sein de la profession. Il tient à souligner que la tournée du président dans les différentes régions a constitué une excellente occasion pour les membres d'échanger sur les défis et les enjeux liés à leur pratique.

En réponse, le président de l'Ordre apporte des précisions sur certains points soulevés, notamment en ce qui concerne l'intégration des technicien(ne)s en éducation spécialisée au système professionnel.

Un membre propose qu'une démarche soit entreprise afin d'évaluer la portée des enseignements, des interventions et de la formation nécessaires à l'exercice de la profession de technicien(ne) en éducation spécialisée.

Une membre appuie l'idée que l'Ordre devrait accroître sa présence médiatique, en y intégrant la promotion de la parité hommes-femmes. Elle souhaite également que le comité d'inspection professionnelle adopte des critères de surveillance cohérents, permettant aux membres de mieux comprendre les éléments à suivre avec rigueur. Elle s'interroge sur le nombre élevé d'inspections réalisées chaque année, soulignant que si l'Ordre fait preuve de rigueur, il peut aussi être perçu comme très exigeant. Elle exprime le souhait que l'inspection professionnelle valorise davantage les bonnes pratiques professionnelles.

La directrice générale et secrétaire prend note de ce souhait, en soulignant l'importance d'harmoniser les recommandations pour l'ensemble des membres.

Enfin, un membre suggère que l'Ordre développe des initiatives à l'intention des retraités, telles que des formations ou des projets spécifiques pour les aînés.

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président d'assemblée clôt la réunion à 13 h 10 et passe la parole au président de l'Ordre pour le mot de la fin. Celui-ci remercie tous les membres pour leur présence et leur participation.

Félix-David L. Soucis, ps. éd.
Président

Me Sonia Godin
Directrice générale et secrétaire

ANNEXE

Liste des membres présents à l'assemblée générale annuelle du 7 novembre 2024

Prénom et nom

Alexandra Benny
Alexandra Couery
Anaïs Giroux
Andrée Le Blanc
Anne-Marie Beaulieu
Anne-Marie Delisle
Anne-Renée Doyon
Annick Gosselin
Annie Desautels Fréchette
Annie Pouliot par téléphone
Annsim Ouellette
Audrey Charbonneau
Benjamin-Pierre Rondeau
Bianca Côté
Brigitte Alarie
Bruno Miguel Fernandes
Caroline Boisjoly
Catherine Lamy
Céline Blanc
Chantal Cloutier
Chloe Erickson
Christel Milliard
Cynthia Lemieux
David Côté-Dion
Diane Bélanger
Elena Cocco
Elisabeth Morin
Emilie Frenette-Bergeron
Fany Langlais
Geneviève Jutras
Ghitza Thermidor
Hélène Boulldoire
Ibtissam Mehti
Isabel Pepin
Isabelle Grenier
Isabelle Laguë
Isabelle Legault
Isabelle Primeau
Janelle Boudreau
Janie S.-Cournoyer

Jean Ramdé
Jean-Baptiste E. Méhu
Jean-François Gauthier
Joanie Lafontaine
Johanne Gauthier
Josée Lapierre
Lara Quevillon
Laurence Morin Lavergne
Laurianne Marquis
Lindsey Athus
Lucie Savard
Lysanne Péroux-Denis
Marc Lanovaz
Marie Eve Lavoie
Marie-Christine Harguindéguy-Lincourt
Marie-Christine Poulin
Marie-Claude Monette
Marie-Ève Paradis Bouffard
Marie-Jeanne Fortin
Marie-Philippe Larose
Marie-Pier Bélanger
Marilou Meilleur
Martin Perreault
Martine Pagé
Mélanie Desjardins
Mélanie Poirier
Mélissa De Courval
Melissa Lafantaisie
Mireille Jean
Mylène Langevin
Myriam Chagnon
Myriam De Blois
Nadeige Monette
Nadine Lefebvre
Nancy Bergeron
Nancy Fortier
Nathalie Lacombe
Nathalie Lemire
Patricia Deslauriers
Rachel Guyon
Rachèle St-Georges
Rafael Bouffard
Richard Voyer

Rina Petretta
Rose St-Gérard
Roxanne Villemure-Loignon
Sabrina Chénard
Sabrina Garceau
Sabrina Hébert-Bédard
Sandy Racine
Sara Bouffard
Sarah Atouani
Sarah Carpentier
Sarah Duford
Sophie Després
Stéphanie Giguère
Stéphanie Lanthier-Dubois
Stéphanie Poissant
Stéphanie St-Amant
Sylvain Picard
Tanya Bousquet Saint-Laurent
Ursula Liszka
Valérie Migneault
Valérie Tétreault
Véronique Barras
Véronique Marquis
Véronique Ste-Marie
Zoé St-Onge